

COMMUNIQUÉ

Les actuaires du Canada réclament au gouvernement fédéral une réforme des pensions plus en profondeur

Ottawa, le 28 octobre 2009 – Dans l’annonce faite hier concernant les propositions relatives à la réforme des pensions, le ministre des Finances, Jim Flaherty, a entrepris d’aborder un large éventail de questions importantes, mais l’Institut canadien des actuaires est d’avis que pour résoudre les problèmes fondamentaux liés au provisionnement des régimes de retraite et pour garantir la sécurité des prestations pour les retraités et les participants des régimes, il faut aborder plus en profondeur les éléments qui contribueront à renforcer le cadre législatif. De plus, il faudra prendre des mesures pour établir un climat plus positif qui encouragera les employeurs à mettre ou à maintenir en place des régimes de retraite à prestations déterminées.

Par exemple, l’augmentation du seuil de l’excédent des régimes de retraite pour le faire passer de 10 à 25 pour cent constitue une pièce importante du puzzle. Toutefois, il est peu probable que les promoteurs de régime se prévalent de cette possibilité à moins que ne soit mis en place un mécanisme leur permettant de mieux accéder aux fonds qui ne sont pas requis après avoir assuré la sécurité des prestations.

Les employeurs seraient plus susceptibles de financer un régime de retraite à prestations déterminées de façon plus conservatrice s’ils savaient qu’ils récupéreraient les excédents éventuels de leurs cotisations. Si les propositions du ministre avaient compris des mesures législatives permettant aux employeurs de créer des fonds de sécurité de retraite constitués entièrement à partir de cotisations patronales et qui seraient distincts des caisses de retraite des régimes à prestations déterminées mais qui viendraient les compléter, les promoteurs de régime auraient été incités à provisionner leurs régimes au-delà des niveaux minimums, ce qui aurait contribué à accroître la sécurité des prestations pour les retraités et les participants des régimes. Si elle n’est pas accompagnée de cette mesure, l’élévation du seuil de l’excédent n’aura pas un impact important.

Nous saluons le ministre Flaherty pour son leadership alors qu’il annonçait hier les mesures visant la réforme des pensions. Nous sommes ravis d’apprendre que la toute première rencontre des ministres des Finances et des ministres responsables des pensions est prévue en décembre. Celle-ci vise à « faire en sorte que tous les gouvernements du Canada aient une conception commune des points forts et des enjeux du système canadien de revenu de retraite ».

Document 209103

Le 3 novembre, Robert Howard, président de l'Institut canadien des actuaires, annoncera la nouvelle position de l'ICA concernant les pensions intitulée *Rééquiper maintenant le système de pensions canadien défaillant, pour un meilleur avenir* à l'occasion d'une réunion de l'Economic Club of Canada, à Toronto. La réflexion et les recommandations de l'Institut en vue d'une réforme plus profonde des pensions seront rendues publiques.

-30-

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, communiquez avec :
Josée Racette, (613) 236-8196, poste 107

L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme national de la profession actuarielle au Canada. Dirigé par ses membres, l'Institut est voué au service de la population en veillant à ce que les services et les conseils actuariels fournis par la profession soient de la plus haute qualité. L'Institut fait passer l'intérêt du public avant les besoins de la profession et de ses membres.

Les actuaires font appel à leurs connaissances spécialisées des mathématiques de la finance, des statistiques et de la théorie du risque pour résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les régimes de retraite, les organismes de réglementation gouvernementaux, les sociétés d'assurances (assurance-vie et assurances IARD), les programmes sociaux et les particuliers.

actuaire.ca